

PLUi valant SCoT

Communauté de communes Conflent Canigó

4.3b

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

DUP MEC 2 – Arrêté préfectoral du 29/09/2022
MODIFICATION 1 – Approbation du 13/04/2023

Annexes au Règlement

EUS

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021
MODIFICATION 1 - Approbation du 13/04/2023

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : EUS

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M ²)
14-ER-01	Voies et ouvrages publics	Création de places de stationnement et d'une aire de pique-nique	COMMUNE	B615	6 360
14-ER-02	Voies et ouvrages publics	Création de places de stationnement	COMMUNE	D495, D497	849
14-ER-03	Voies et ouvrages publics	Création de places de stationnement	COMMUNE	B1462, B1464, B959, B960	1 085
14-ER-04	Voies et ouvrages publics	Aménagement de la RN116 et voies de rétablissement	ETAT	C177, C178, C191, C262, C265, C268, C293, C31, C314, C316, C317, C318, C320, C333, C334, C336, C337, C339, C554, C562, C596, C632, C634, C648, C650, C652, C654, C656, C672, C674, C678, C682, C684, C686, C694, C696, C699, C701, C703, C705, C707, C709, C711, C713, C718, C719, C732, C736, C737, C764, C765, C775, C782, C783, C784, C785, C792, C793, C818, C829, C831, C832, C886, C896	93 740

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune d'Eus n'est pas concernée.

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

EUS Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Éléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
14-PAT-01	F462	Eglise de Cômes dans un village ruiné L'ancienne église paroissiale a été construite au 12 ^{ème} siècle et le village fut abandonné avant la 2 ^{ème} guerre mondiale principalement à cause de la sécheresse. La chapelle est unique par son plan <ul style="list-style-type: none"> - nef orientée Ouest-Est, et portail au Sud. - clocher-mur, de même facture, que ceux classiquement tournés vers l'Est mis en avant du mur Sud.
14-PAT-02	E256	Dolmen de Roque Jalère
14-PAT-03	F457	Dolmen du Coll de Tribes
14-PAT-04	F389	Dolmen de la Serra Mitjana
Ecrins paysagers ceinturant les bâtis remarquables		
14-PAT-05	E265p, E271p, F347p, F503p, F412p, F461, F462p, F468	Protection du hameau de Comès

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune d'Eus est concernée :

- Cours d'eau liste 1 : le Lliscou